

DEC140978DR17

**Décision portant nomination de Stéphane Mauger aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMI3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte n°3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae et nommant Myriam Valero en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 13 mars 2014 ;

Considérant que Stéphane Mauger a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Bretagne - Pays de la Loire du 06 au 08 novembre 2013 et du 25 au 27 novembre 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Stéphane Mauger, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae, à compter du 01 janvier 2014.

Stéphane Mauger exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Stéphane Mauger est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le

La directrice de l'unité

Myriam VALERO

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie

Jean CHAMBAZ